

# Consignes administratives

## Comité Régional Bourgogne – Franche-Comté Saison 2021 - 2022



Ce document est à destination des Comités Départementaux, commissions techniques et associations

Diffusé par le Comité Régional Bourgogne-Franche-Comté, il rassemble les informations nécessaires permettant de faciliter la gestion administrative et financière, et la bonne marche du comité.

## Table des matières

<b>1 L'affiliation.....</b>	<b>3</b>
<b>2 Cotisations des associations.....</b>	<b>4</b>
<b>2.1 Les cotisations.....</b>	<b>4</b>
<b>2.2 La licence.....</b>	<b>4</b>
<b>2.3 Coût des licences de chaque CD.....</b>	<b>5</b>
<b>2.4 Rappel:.....</b>	<b>7</b>
<b>3 Le certificat médical.....</b>	<b>7</b>
<b>3.1 COVID 19:.....</b>	<b>7</b>
<b>3.2 Dispositions générales:.....</b>	<b>7</b>
<b>3.3 Pour les mineurs.....</b>	<b>7</b>
<b>3.4 pour les majeurs.....</b>	<b>8</b>
<b>4 L'assurance.....</b>	<b>8</b>
<b>4.1 Assurance responsabilité civile.....</b>	<b>8</b>
<b>4.2 Assurance individuelle accident.....</b>	<b>8</b>
<b>4.3 Autres assurances.....</b>	<b>8</b>
<b>5 Contrôle de l'honorabilité.....</b>	<b>8</b>
<b>6 Encadrement contre rémunération.....</b>	<b>9</b>
<b>6.1 Rappel de la réglementation.....</b>	<b>9</b>
<b>7 Droits d'engagement.....</b>	<b>9</b>
<b>8 Aides compétitions.....</b>	<b>11</b>
<b>8.1 Aide aux compétitions nationales.....</b>	<b>11</b>
<b>9 Remboursements.....</b>	<b>11</b>
9.1.1 Procédure.....	11
9.1.2 Prix du remboursement des Indemnités Kilométriques.....	11

<b>10 Le Comité Régional.....</b>	<b>12</b>
<b>10.1 Site Internet.....</b>	<b>12</b>
<b>10.2 Déplacements.....</b>	<b>12</b>
<b>10.3 Le lien .....</b>	<b>12</b>
<b>10.4 Utilisation des locaux et des bureaux du comité régional :.....</b>	<b>12</b>
10.4.1 Certaines règles sont à respecter :.....	12
10.4.2 Consignes COVID 19 :.....	13
<b>10.5 Réunion Zoom.....</b>	<b>13</b>
<b>10.6 Permanence du Comité Régional.....</b>	<b>13</b>
<b>10.7 Gerbes pour décès .....</b>	<b>14</b>
<b>10.8 Bouteilles d'eau.....</b>	<b>14</b>
<b>10.9 Trousse de secours.....</b>	<b>14</b>
<b>11 Annexes.....</b>	<b>15</b>
<b>11.1 Annexe 1: questionnaire de santé – spécial COVID 19.....</b>	<b>15</b>
<b>11.2 Annexe 2: Questionnaire de santé pour les mineurs.....</b>	<b>16</b>
<b>11.3 Annexe 3 : Certificat médical.....</b>	<b>18</b>
<b>11.4 Annexe 4 : Questionnaire de santé pour personnes majeures.....</b>	<b>19</b>
<b>11.5 Annexe 5 : Quel type de licence pour quelle activité ?.....</b>	<b>20</b>

## 1 L'affiliation

- Une association peut, à partir de septembre 2021, formuler sa demande d'affiliation directement sur ADAGIO. Elle y accédera par un lien présent sur le site Internet fédéral dans la rubrique « Affiliation – Comment s'affilier »
- Toutefois, le dossier papier est maintenu, identique aux renseignements demandés dans ADAGIO; il permet pour les comités départementaux de réceptionner le dossier de demande afin de le transmettre numériquement à la fédération. La FSCF propose un document unique, « le dossier affiliation ». Celui-ci est téléchargeable sur le site internet de la fédération et sera à remplir numériquement par les responsables de l'association.
- Attention : les licences ne peuvent être saisies dans ADAGIO qu'une fois la demande d'affiliation validée, il est donc important d'anticiper la demande. Par principe, **l'affiliation d'une association entraînera de facto la prise initiale d'au moins trois licences pour le président, le secrétaire et le trésorier**, et ce dès la saisie de la demande d'affiliation.

<https://www.fscf.asso.fr/affiliation>

- Tout renouvellement d'affiliation est géré par les associations via leur accès dans ADAGIO. Les codes seront communiqués aux associations par leur comité départemental avant le 1er septembre 2021.

<https://www.fscf.asso.fr/reglements-et-textes-officiels>

\*Contact – juridique@fscf.asso.fr

## 2 Cotisations des associations

### 2.1 Les cotisations

Les cotisations des associations sont calculées selon la catégorie d'affiliation de l'association lors de la saison 2020-20211

**A compter de la saison 2021-2022, une réduction sur le tarif de ré-affiliation est appliquée lorsque la ré-affiliation dans ADAGIO a été réalisée avant le 1er novembre de la saison. Cette réduction s'applique sur la part fédérale.**

***IL n'y a pas de réduction sur la part régionale pour la saison 201-2022***

Catégorie	Nombre d'adhérents	Part Comité Régional	Cotisation fédérale	Cotisation fédérale réduite	Maximum fédé + région + département
A	De 3* à 25	9,00 €	30,00 €	27,00 €	60,00 €
B	De 26 à 50	16,50 €	55,00 €	50,00 €	110,00 €
C	De 51 à 75	36,00 €	120,00 €	108,00 €	240,00 €
D	De 76 à 150	57,00 €	190,00 €	171,00 €	380,00 €
E	De 151 à 300	76,50 €	255,00 €	230,00 €	510,00 €
F	301 et +	102,00 €	340,00 €	306,00 €	680,00 €

\*Il faut un minimum de 3 personnes pour affilier une association

Un contrôle de la politique tarifaire fixée par la fédération est effectué automatiquement par ADAGIO

La cotisation payée par l'association adhérente ne pourra être supérieure au double du tarif initial fixé par la fédération une fois appliqué à ce tarif initial les parts territoriales complémentaires (comité régional + comité départemental).

### 2.2 La licence

La licence se matérialise par une carte qu'il est obligatoire de remettre à chaque licencié, car elle concrétise son appartenance à la FSCF.

\* Contact – kamel.kemache@fscf.asso.fr

## **2.3 Coût des licences de chaque CD**

---

Pour la saison 2020/2021, la part régionale est indexée sur la part fédérale à hauteur maximale de 40%, la part maximale des CD à 60%.

**Les tarifs restent inchangées pour cette saison**

A compter de la saison 2021-2022 et pour répondre à l'ensemble de ses particularités de pratiques, la FSCF propose 6 types de licences

la licence BL regroupe les anciennes dénominations AD et BL: activités de loisir(pour les activités gymniques et sportives relevant de la catégorie AC compétition, la licence CL ne permet pas la pratique en dehors de l'association ex: formation, perfectionnement)

Cas d'activités multiples: la licence AM permet de pratiquer de 2 à une infinité d'activités au sein de la FSCF, que ce soit des activités en compétition ou en loisir: par exemple, si vous avez un licencié qui pratique de la gymnastique en compétition et de la gym form', la licence AM lui est destinée. Seul impératif: le certificat médical devra préciser pour la pratique de la compétition gymnique. La licence AM ne permet pas de pratiquer les courses hors stade.

Quelle licence pour quelle activité -[annexe 5](#)

Les licences sont facturées aux associations au fur et à mesure de leur souscription dans ADAGIO. L'association pourra accéder à une facture dans l'outil, relative à chaque paiement.

**Le paiement par espèces ou chèques n'est plus autorisé.**

Licences FSCF	Activités gymniques et sportives			Activités gymniques, sportives, culturelles, éducatives et d'animation	Pratiques de deux activités et plus	Dirigeants	Petite enfance
	AC Compétition ou formation	AC mention athlétisme	CA sports collectifs	CL	AM	CD	CE
	16,00 €	10,00 €	12,00 €	9,00 €	16,00 €	14,00 €	9,00 €
Part maxi CR BFC 40% part fédérale	6,40 €	4,00 €	4,80 €	3,60 €	6,40 €	5,60 €	3,60 €
<b>Part CR BFC</b>	<b>6,00 €</b>	<b>4,00 €</b>	<b>4,80 €</b>	<b>3,60 €</b>	<b>6,00 €</b>	<b>5,60 €</b>	<b>3,60 €</b>
Part maxi CD 60% part fédérale	9,60 €	6,00 €	7,20 €	5,40 €	9,60 €	8,40 €	5,40 €
CD 25/70/90 Tarif licence 2020-2021	31,00 €	20,00 €	20,00 €	18,00 €	31,00 €	22,00 €	18,00 €
Part CD25/70/90	9,00 €	6,00 €	3,20 €	5,40 €	9,00 €	2,40 €	5,40 €
CD 21 Tarif licence 2020-2021	27,50 €			17,60 €	27,50 €	24,60 €	17,60 €
Part CD 21	5,50 €			5,00 €	5,50 €	5,00 €	5,00 €
CD 39 Tarif licence 2020-2021	26,00 €	20,00 €	20,00 €	17,50 €	26,00 €	23,00 €	18,00 €
Part CD 39	4,00 €	6,00 €	3,20 €	4,90 €	4,00 €	3,40 €	5,40 €
CD 71 Tarif licence 2020-2021	32,00 €	32,00 €		18,00 €	32,00 €	28,00 €	18,00 €
Part CD 71	10,00 €	10,00 €		5,40 €	10,00 €	8,40 €	5,40 €
CD 89 Tarif licence 2020-2021	30,00 €			15,00 €	30,00 €	20,00 €	16,00 €
Part CD 89	8,00 €			2,40 €	8,00 €	0,40 €	3,40 €
<b>Tarif maxi applicable (Fédé+CR+CD)</b>	<b>32,00 €</b>	<b>20,00 €</b>	<b>24,00 €</b>	<b>18,00 €</b>	<b>32,00 €</b>	<b>24,00 €</b>	<b>18,00 €</b>

## 2.4 Rappel:

---

Les comités régionaux et départementaux ne peuvent en aucun cas facturer leurs licences plus du double du tarif fédéral.( tarif maxi applicable)

Si pour des raisons particulières les comités départementaux et/ou régionaux souhaitent déroger à cette règle, ils devront alors, au même titre que les cotisations supplémentaires pour les affiliations, demander l'accord du comité directeur avant le 31 août.

## 3 Le certificat médical

### 3.1 COVID 19:

---

Toute personne ayant été infectée par la Covid (avec ou sans symptômes) doit présenter un certificat médical d'absence de contre-indication (CACI) pour l'obtention d'une licence sportive 2021-2022.

Il est conseillé, pour les personnes majeures ayant un certificat médical datant de moins de 3 ans qui n'ont pas présenté de Covid mais qui ont arrêté leurs activités physiques plusieurs mois, de consulter leur médecin traitant avant de reprendre une licence. Ils peuvent pour cela s'aider du questionnaire de santé spécial Covid en [annexe n° 1](#)

### 3.2 Dispositions générales:

---

- Seuls les pratiquants d'activités culturelles et les enfants de moins de 6 ans au 1er janvier 2022 n'ont pas à présenter de certificat médical ni attestation de santé pour obtenir une licence.
- Pour tout sportif (mineur ou majeur) pratiquant une discipline à risque il est impératif de présenter un certificat médical chaque année lors du renouvellement de licence: [annexe 3](#)

### 3.3 Pour les mineurs

---

- **La loi d'accélération et de simplification de l'action publique** (loi n° 2020-1525 du 7 déc. 2020 publiée au JO le 8 décembre 2020) **a modifié le code du sport et remplacé le certificat médical de non-contre-indication à la pratique sportive des mineurs** par un **questionnaire** équivalent à une attestation parentale.
- Ce questionnaire remplace ainsi, pour les mineurs, la présentation du certificat médical par une attestation du renseignement d'un questionnaire relatif à l'état de santé du sportif mineur, questionnaire réalisé conjointement par le mineur et les personnes exerçant l'autorité parentale. Ce **questionnaire de santé** se trouve en [annexe 2](#).
- L'âge pris en compte pour un sportif mineur s'effectue à la date de prise de licence dans ADAGIO.
- Lorsque qu'une réponse au questionnaire de santé conduit à un examen médical, l'obtention d'une licence ou l'inscription à une compétition sportive nécessitent la

production d'un certificat médical de moins de 6 mois attestant l'absence de contre-indication à la pratique sportive [annexe 3](#).

### 3.4 pour les majeurs

---

La réglementation applicable depuis septembre 2016 prévoit l'obligation d'un renouvellement du certificat médical uniquement tous les 3 ans.

- Pour les années intermédiaires, et à condition qu'il n'y ait pas eu d'interruption dans la délivrance annuelle de la licence, le pratiquant est autorisé à présenter une attestation de santé sans avoir à produire un nouveau certificat médical : [annexe 4](#)
- Pour toute première licence à la FSCF, ou suite à une interruption de licence au cours de la période de **3 ans**, ou de changement d'association, il est nécessaire de présenter un nouveau certificat d'absence de contre-indication (CACI) datant de moins d'un an à la prise de la licence. Le certificat médical type se trouve en [annexe 3](#)
- Un certificat est nécessaire pour toutes licences concernant les activités physiques et sportives, qu'elles soient de compétition ou de loisir.

## 4 L'assurance

### 4.1 Assurance responsabilité civile

---

La loi impose aux associations sportives de souscrire une assurance qui couvre la responsabilité civile de l'association et de ses membres.

### 4.2 Assurance individuelle accident

---

Afin d'être en conformité avec la loi, les présidents d'associations se doivent d'informer leurs licenciés de la nécessité de souscrire une assurance individuelle accident.

### 4.3 Autres assurances

---

Au-delà de ces obligations, il est conseillé aux associations de conclure des contrats d'assurances adaptées à leurs activités

Voir: contact – [assurance@fscf.asso.fr](mailto:assurance@fscf.asso.fr)

Catalogue téléchargeable sur: <http://www.fscf.asso.fr/assurances>

## 5 Contrôle de l'honorabilité

Le ministère chargé des sports a rendu systématique, à compter du 1er janvier 2021, le contrôle de l'honorabilité des encadrants sportifs bénévoles et des exploitants d'établissements d'activités physiques et sportives (EAPS). Ce statut d'exploitants d'EAPS correspond à toutes les fonctions de dirigeant ou membre des instances de l'association sportive.

<https://www.fscf.asso.fr/reglements-et-textes-officiels>

## 6 Encadrement contre rémunération

### 6.1 Rappel de la réglementation

Le code du sport régit la rémunération des animateur·trice·s, encadrant·e·s, entraîneur·euse·s. L'article L212-1 du code du sport précise que seuls les titulaires d'un diplôme ou titre à finalité professionnelle ou certificat de qualification peuvent être rémunérés pour ces activités.

**Si vous avez recours à des travailleurs ayant le statut de micro entreprise (vous reporter aux consignes FSCF <https://www.fscf.asso.fr/reglements-et-textes-officiels> )**

Avant d'engager une personne pour entraîner ou encadrer contre rémunération une activité sportive, il faut s'assurer que celle-ci soit détentrice de la carte professionnelle délivrée par le préfet, conformément à l'article R212-85 du code du sport.

À défaut d'avoir pris ces précautions, l'employeur engage sa responsabilité et risque jusqu'à un an de prison et 15 000 € d'amendes.

Se reporter aux consignes administratives fédérales pour les tarifs

(<https://www.fscf.asso.fr/reglements-et-textes-officiels> )

Contact – juridique@fscf.asso.fr

## 7 Droits d'engagement

Les droits d'engagements du comité régional FSCF-BFC aux manifestations pour la saison 2021-2022 sont les suivants :

Droits d'engagements individuels 5,50€ pour le CR BFC	
Part Comité régional	Part Associations
2,50 €	3,00 €
Charges : <ul style="list-style-type: none"><li>•Récompenses 0,75€</li><li>•Photocopies: feuilles notes, listes...</li><li>•Déplacements: secrétariat, direction technique, présidence jury etc.</li><li>•Frais divers</li></ul>	À répartir en fonction des charges: <ul style="list-style-type: none"><li>•Repas juges, repas invités, affiches, frais divers, etc.</li><li>•Si frais exceptionnels (déplacement de matériel par ex) un budget sera établi et revu avec le comité régional</li></ul>

Les droits d'engagements sont perçus par le comité régional qui fait le reversement aux associations (*Pour modalités voir 7.1.2*).

Les droits d'engagements par équipe seront communiqués par les commissions techniques après validation du CA

- Si désistement, après le délai d'inscription, les droits engagements ne seront pas remboursés (sauf pour raisons médicales)

- Si au départ de la compétition les engagements ne sont pas réglés, les inscrits ne peuvent pas concourir.
- Tout compétiteur-trice non inscrit dans les délais ne pourra concourir.
- Seules les personnes ayant une licence compétition sont habilitées à concourir, charge à chaque commission technique de faire les vérifications.

## 8 Aides compétitions

### 8.1 Aide aux compétitions nationales

Une aide de 300 euros est allouée à toute association qui organise une compétition de niveau national.

Une demande doit être faite par écrit au comité régional, pour pouvoir valider cette aide.

## 9 Remboursements

- Aucun carnet de chèques ne sera donné aux commissions techniques.
- Toute dépense, autre que les déplacements, doit être soumise au président du Comité Régional BFC et validée par la trésorière.
- Pour le Comité Régional, la trésorière adjointe gère les frais de déplacements et leur remboursement, voir ses coordonnées sur l'annuaire du comité régional.

#### 9.1.1 Procédure

- Avoir été nommé à la commission technique et envoyer dès que possible, RIB, mail, adresse des nouveaux membres
- Avoir signé la feuille d'émargement
- Envoyer une photocopie de la carte grise de la voiture
- Remplir la note de frais et y joindre les factures des frais engagés: (billet de train, ticket autoroute achats...), ne pas oublier de dater et signer

Envoyer sa demande de remboursement dans les 15 jours suivants la commission technique, au Comité Régional (20 rue Mégevand 25041 Besançon) tout dépassement de ce délai verra les remboursements refusés.

#### 9.1.2 Prix du remboursement des Indemnités Kilométriques

Afin de valider et d'uniformiser les remboursements kilométriques:

Le Conseil d'Administration valide à l'unanimité le prix de remboursement du kilomètre à 0,27€ du km

Pour le renoncement au remboursement des frais, le remboursement des IK se fait sur la base de 0,321€ du km au premier septembre 2020, et à chaque changement de barème du code des impôts.

## 10 Le Comité Régional

Les membres du conseil d'administration sont les représentants auprès des CD et associations du comité régional.

Ils sont garants de la politique décidée par le comité régional et porte-paroles de celle-ci.

### 10.1 Site Internet

---

Rappel, un montant forfaitaire de 200 € pour la saison est demandé aux CD pour les frais de fonctionnement du site Internet.

### 10.2 Déplacements

---

Pour que les membres des commissions techniques fédérales, et les personnes référentes et / ou déléguées par le comité régional se rendant à une réunion initiée par le comité directeur et /ou une réunion validée par le bureau du comité régional, n'aient pas à avancer des frais trop importants, le Comité Régional Bourgogne-Franche-Comté a défini une procédure de remboursement, si le membre le désire)

1. Avant le déplacement rassembler la copie de la convocation et la copie du billet de train, + un relevé d'identité bancaire, les envoyer par courrier au bureau du comité régional BFC 20 rue Mégevand 25041 Besançon ou par courriel [comite-regional@fscf-bfc.fr](mailto:comite-regional@fscf-bfc.fr).
2. Le remboursement sera avancé par virement
3. Après le déplacement envoyer la note de frais au comité régional BFC (voir annexe) remplie et accompagnée des justificatifs du billet de train, accusé de réception etc.
4. La trésorière rembourse le solde des dépenses engagées
5. Elle se charge de récupérer les remboursements auprès de la fédération.

### 10.3 Le lien

---

- «En lien avec vous» est sur le web, il est le résultat de la compilation des articles sélectionnés du mois, il paraît tous les premiers du mois.

- Possibilité de le télécharger le Lien dans le centre de ressources sur le site <https://www.fscf-bfc.fr/en-lien-avec-vous>

## **10.4 Utilisation des locaux et des bureaux du comité régional :**

---

Ils sont mis à disposition pour les réunions, groupes de travail, et formations.

### **10.4.1 Certaines règles sont à respecter :**

- programmer et prévenir d'avance de l'occupation des locaux pour établir un calendrier
- Laisser les locaux propres, les tables remises en place et essuyées, la vaisselle faite et rangée.
- Ramener ses bouteilles vides
- Ne pas laisser de nourriture ou de boisson entamée dans le frigo
- Laisser les toilettes propres
- L'imprimante arrêtée, (les codes d'accès au photocopieur sont à disposition des responsables des commissions)
- La porte refermée avec le code en fin de réunion.

### **10.4.2 Consignes COVID 19 :**

- Pas d'occupation du bureau à plus de 10 personnes, sinon réserver une salle au centre diocésain.
- Passer au désinfectant : tables, clavier et souris ordinateur, imprimantes et vidéo projecteur si ils ont été utilisés (produit à disposition)
- Port du masque obligatoire et désinfection des mains au gel (produit disponible)
- Respect des distanciations
- Plus de repas suite aux réunions dans les locaux du siège tant que l'épidémie Covid 19 n'est pas finie.

## **10.5 Réunion Zoom**

---

2 abonnements à Zoom ont été pris par le CR, (un pour les réunions du comité régional, un pour les commissions techniques) c'est Jean-Pierre Arnoud qui en gère l'organisation.

- Il fait un planning (ce qui implique de prévoir à l'avance les réunions en visio conférences)
- Il programme la réunion avec le compte Zoom choisi
- Il transmet les codes au responsable de la réunion
- Charge à l'animateur de transmettre le lien de connexion aux participants

- L'animateur met fin à la réunion en désactivant le code

## 10.6 Permanence du Comité Régional

---

- La permanence du bureau est assurée les lundis, mardis et jeudis de 9 h à 12 h et de 14 h à 16 h
- Le vendredi Jean-Pierre Arnoud est en télé travail.
- Le transfert d'appel est mis en place si télé travail.

## 10.7 Gerbes pour décès

---

Le comité régional recommande pour l'achat de gerbes de rester dans une fourchette de 50 € à 80 €.

## 10.8 Bouteilles d'eau

---

Dans le cadre du développement durable, pour les formations et compétitions, il n'y aura plus de distribution de bouteilles d'eau, chacun est invité à prendre une gourde ou un thermos qu'il pourra remplir au robinet.

## 10.9 Trousse de secours

---

Révisée en mai 2020, elle est rangée dans le placard électrique

**Rappel :** toute association organisatrice d'une compétition ou d'un événement doit avoir une trousse de secours en état (révisée chaque année)

# 11 Annexes

Voir ci dessous

Il est possible de les avoir également sur le site de la fédération :

[fhttps://www.fscf.asso.fr/sites/fscf/files/uploads/consignes\\_administratives\\_et\\_financieres\\_2021-2022.pdf](https://www.fscf.asso.fr/sites/fscf/files/uploads/consignes_administratives_et_financieres_2021-2022.pdf)

# Annexe 1

## Questionnaire de santé spécial COVID

Questionnaire élaboré par le CNOSF

Répondez aux questions suivantes par OUI ou par NON	OUI	NON
Q1. Avez-vous été diagnostiqué-e positif-ve au coronavirus SARS CoV-2 (COVID-19) ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<input type="radio"/> par test RT-PCR (prélèvement naso-pharyngé, oral ou bronchique) <input type="radio"/> probablement, car j'ai eu un ou des symptômes suivants : fièvre, toux, diarrhée, maux de tête, courbatures, fatigue majeure, perte du goût ou de l'odorat, essoufflement inhabituel, troubles digestifs, perte de poids supérieure à 5 kg. Mon test RT-PCR était négatif, mais un médecin m'a confirmé le diagnostic. <input type="radio"/> j'ai été hospitalisé-e	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Q2. Avez-vous été en contact avec une ou plusieurs personnes suspectes ou diagnostiquées positives au coronavirus SARS-CoV-2 (COVID-19) ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Q3. Présentez-vous ce jour un ou des symptômes suivants : fièvre, toux, diarrhée, maux de tête, courbatures, fatigue majeure, perte du goût ou de l'odorat, essoufflement inhabituel, troubles digestifs ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Q4. Ressentez-vous des gênes à l'effort dans la vie de tous les jours ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Q5. Pendant la période de confinement et à ce jour, avez-vous arrêté ou fortement réduit votre niveau d'activité physique habituel ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Q6. Suite au confinement, présentez-vous une prise de poids supérieure à 5 kg ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Q7. Avez-vous été affecté-e psychologiquement par la période de confinement et l'êtes-vous toujours (modification du sommeil, de l'humeur, diminution ou augmentation compulsive de la prise alimentaire, augmentation de la prise d'alcool ou de tabac) ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

➤ **NON à toutes les questions :**

Vous pouvez reprendre une activité physique et sportive encadrée ► remplir l'attestation annuelle à remettre à votre association

➤ **OUI à une ou plusieurs questions de Q1 à Q4 :**

• Consultez votre médecin avant toute reprise d'activité physique ou sportive

➤ **OUI à une question de Q5 à Q7 :**

Reprise progressive en commençant par la pratique de la marche progressivement sur 4 à 6 semaines puis reprise de l'activité sportive. Ne consultez votre médecin qu'en cas d'apparition d'une symptomatologie anormale à l'effort ou au repos (douleur, essoufflement, palpitations...).

► à l'issue de la reprise progressive remplir l'attestation annuelle à remettre à votre association

➤ **OUI à au moins deux questions de Q5 à Q7 :**

Une consultation médicale est recommandée avant toute reprise d'activité physique et sportive.

## Annexe 2

### Questionnaire de santé pour la pratique sportive des mineurs Merci de

répondre à toutes les rubriques de ce questionnaire.

- Questionnaire Santé – Sport rempli le : .....

Nom, Prénom : ..... Date de naissance : .....

Avertissement à destination des parents ou de la personne ayant l'autorité parentale : Il est préférable que ce questionnaire soit complété par votre enfant, c'est à vous d'estimer à quel âge il est capable de le faire. Il est de votre responsabilité de vous assurer que le questionnaire est correctement complété et de suivre les instructions en fonction des réponses données.

**Faire du sport : c'est recommandé pour tous. En as-tu parlé avec un médecin ? T'a-t-il examiné (e) pour te conseiller ? Ce questionnaire n'est pas un contrôle. Tu réponds par OUI ou par NON, mais il n'y a pas de bonnes ou de mauvaises réponses. Tu peux regarder ton carnet de santé et demander à tes parents de t'aider.**

Tu es une fille <input type="checkbox"/> un garçon <input type="checkbox"/>	Ton âge : _____ ans	
	OUI	NON
<b>Depuis l'année dernière</b>		
Es-tu allé (e) à l'hôpital pendant toute une journée ou plusieurs jours ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
As-tu été opéré (e) ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
As-tu beaucoup plus grandi que les autres années ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
As-tu beaucoup maigri ou grossi ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
As-tu eu la tête qui tourne pendant un effort ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
As-tu perdu connaissance ou es-tu tombé sans te souvenir de ce qui s'était passé ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
As-tu reçu un ou plusieurs chocs violents qui t'ont obligé à interrompre un moment une séance de sport ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
As-tu eu beaucoup de mal à respirer pendant un effort par rapport à d'habitude ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
As-tu eu beaucoup de mal à respirer après un effort ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
As-tu eu mal dans la poitrine ou des palpitations (le cœur qui bat très vite) ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
As-tu commencé à prendre un nouveau médicament tous les jours et pour longtemps ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
As-tu arrêté le sport à cause d'un problème de santé pendant un mois ou plus ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<b>Depuis un certain temps (plus de 2 semaines)</b>		
Te sens-tu très fatigué (e) ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
As-tu du mal à t'endormir ou te réveilles-tu souvent dans la nuit ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Sens-tu que tu as moins faim ? que tu manges moins ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Te sens-tu triste ou inquiet ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Pleures-tu plus souvent ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Ressens-tu une douleur ou un manque de force à cause d'une blessure que tu t'es faite cette année ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Suite au verso

Aujourd'hui	OUI	NON
Penses-tu quelquefois à arrêter de faire du sport ou à changer de sport ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Penses-tu avoir besoin de voir ton médecin pour continuer le sport ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Souhaites-tu signaler quelque chose de plus concernant ta santé ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Questions à faire remplir par tes parents	OUI	NON
Quelqu'un dans votre famille proche a-t-il eu une maladie grave du cœur ou du cerveau, ou est-il décédé subitement avant l'âge de 50 ans ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Etes-vous inquiet pour son poids ? Trouvez-vous qu'il se nourrit trop ou pas assez ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Avez-vous manqué l'examen de santé prévu à l'âge de votre enfant chez le médecin ? (Cet examen médical est prévu à l'âge de 2 ans, 3 ans, 4 ans, 5 ans, entre 8 et 9 ans, entre 11 et 13 ans et entre 15 et 16 ans.)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Si tu as répondu OUI à une ou plusieurs questions, tu dois consulter un médecin pour qu'il t'examine et voit avec toi quel sport te convient. Au moment de la visite, donne-lui ce questionnaire rempli.		

- **Si vous avez répondu OUI** à une ou plusieurs questions : il est nécessaire de consulter votre médecin afin d'obtenir un nouveau certificat médical à fournir. Présentez-lui ce questionnaire renseigné. Les personnes exerçant l'autorité parentale sur le sportif mineur attestent auprès de la fédération que chacune des rubriques du questionnaire donne lieu à une réponse négative. A défaut, elles sont tenues de produire un certificat médical attestant de l'absence de contre-indication à la pratique du sport ou de la discipline concernée datant de moins de six mois.
- Si vous avez répondu NON à toutes les questions : vous n'avez pas de nouveau certificat médical à fournir. Compléter et signer l'attestation ci-dessous et fournissez-la **sans le questionnaire** (que vous conserverez)

Partie à détacher



**Attestation santé pour l'obtention ou le renouvellement  
d'une licence sportive FSCF à un mineur pour l'année 2021-2022**

Nom, prénom du licencié ..... Date de naissance : .....

Je, soussigné, responsable légal, atteste sur l'honneur de réponses négatives à **toutes** les rubriques du questionnaire de santé.

Date et signature

## Annexe 4

### Certificat médical

#### CERTIFICAT MEDICAL D'ABSENCE DE CONTRE INDICATION À LA PRATIQUE D'UNE ACTIVITE PHYSIQUE ET SPORTIVE

Je soussigné(e)..... Docteur en médecine,

Après avoir examiné ce jour .....

Mme ou M. ....

Né(e) le /...../...../...../

Certifie après examen que son état de santé actuel :

- Ne présente pas de contre-indication clinique à la pratique des activités physiques ou sportives, en particulier pour la ou les disciplines suivantes :
  - En compétition et en loisir\* : .....
  - En loisir uniquement\* : .....
- Présente une contre-indication à la pratique des activités physiques et sportives suivantes\* : .....

(\*à compléter ou rayer selon les cas)

Date :

Signature et Cachet

Conformément à la loi n°2016-041 du 26/01/2016 et des décrets n°2016-1157 et 2016-1387, ce certificat médical est valable 3 ans pour la délivrance d'une licence sans interruption au cours des 3 années sous réserve de remplir un auto-questionnaire de santé annuel mentionnant l'absence d'événements médicaux dans l'année écoulée, auquel cas un nouveau certificat médical est nécessaire. Pour les sports à contraintes particulières, un certificat annuel reste nécessaire ; alpinisme ; plongée subaquatique ; spéléologie ; disciplines sportives, pratiquées en compétition, pour lesquelles le combat peut prendre fin, notamment ou exclusivement lorsqu'à la suite d'un coup porté l'un des adversaires se trouve dans un état le rendant incapable de se défendre et pouvant aller jusqu'à l'inconscience ; disciplines sportives comportant l'utilisation d'armes à feu ou à air comprimé ; disciplines sportives, pratiquées en compétition, comportant l'utilisation de véhicules terrestres à moteur à l'exception du modélisme automobile radioguidé ; disciplines sportives comportant l'utilisation d'un aéronef à l'exception de l'aéromodélisme ; rugby à XV, le rugby à XIII et le rugby à VII. Ce certificat médical n'est pas nécessaire avant l'âge de 6 ans et pour les activités non sportives.

## Annexe 6: Suite

TYPE A		TYPE C			
ACTIVITES		CATEGORIES			
AC	AM	CA	CL	CD	CE
Activités de compétitions sportives	Activités multiples compétition et/ou loisir	Catégorie sports-co	Catégorie loisir	Catégorie dirigeant	Catégorie éveil
QUEL TYPE DE LICENCE POUR QUELLE PERSONNE ?					
Personne d'au moins 6 ans révolus au 1 <sup>er</sup> janvier de la saison sportive				Arbitres Juges Moniteurs Animateurs Dirigeants	Enfants de 0 à 6 ans
		Personne pratiquant un sport collectif	Catégorie loisir <small>(La pratique loisir des activités sportives et gymniques citées en AC ne peut se faire que dans l'association)</small>		
ACTIVITES					
Natation sportive, Natation synchronisée, Athlétisme, Course sur route, Cyclisme, Gymnastique féminine, Gymnastique masculine, Gymnastique rythmique et sportive, Twirling, Trampoline, Ski alpin, Ski de fond, Aikido, Boxe, Combat complet, Jiu jitsu, Judo, Karaté, Kempo kai, Kung fu, Self défense, Taekwondo, Tai jit su, Yoseikan budo, Boule lyonnaise, Escrime, Pétanque, Tir à l'arc, Tir sportif, Badminton, Tennis, Tennis de table, VTT, Canoë,		Autres jeux et sports collectifs, Basket, Football, Futsal, Handball, Hockey, Rugby, Volley, Volley de plage	Aerobic, Bagda, Banda, Belote, Billard, Capoeira, Cardio-training, Chi-gong, Chœur complet, Cirque, Claquettes, Classique, Country, Couture, Cyclotourisme, Danse contemporaine, Danse de salon, Dessin, Echecs, Orchestre de batterie fanfare, Folklore, Gym aquatique, Gym form (détente – tonic- danse), Harmonie, Informatique, Hip-hop, Jazz, LIA, Marche nordique, Musculation, Musique actuelle, Peinture, Photo, Poterie, Randonnée pédestre, Raquettes, Remise en forme, Salsa, Scrabble, Step, Stretching, Tai chi chuan, Théâtre, Yoga, Autres activités (aquatiques, arts du cirque, arts plastiques chant choral, culturelles, danses, d'entretien), Jeux de cartes et de ste, Manuelles, Musiques, Petits ensembles, Pleine nature, Théâtre, Pelote basque, Escalade, Roller, Parkour, Multiactivité	Tout type d'activité	Eveil